

Flash

Anderlecht, le 5 décembre 2024,

Lettre ouverte à Monsieur Bart De Wever et consorts

Monsieur le Formateur et probablement futur Premier ministre,

En tant que représentant de nombreux fonctionnaires, et plus particulièrement des professionnels des métiers de la sécurité, je m'adresse à vous avec respect et inquiétude. Au nom des professionnels qui veillent à la sécurité et à la stabilité de notre pays, je souhaite vous soumettre quelques réflexions importantes concernant les réformes annoncées du statut des fonctionnaires et des pensions.

D'après les récentes informations concernant votre dernière note de négociation, j'ai compris que vous proposez, en tant que formateur, d'apporter des modifications importantes aux pensions des futurs fonctionnaires retraités. Bien que je comprenne la nécessité d'assurer la viabilité financière de notre système de pensions, je tiens à souligner les implications spécifiques de telles mesures pour les fonctionnaires, en particulier pour ceux qui exercent des métiers de sécurité.

Un climat d'incertitude et des risques pour la sécurité de l'État de droit

Les modifications proposées du système de pensions, qui remettent en cause les droits statutaires existants et ajustent unilatéralement les conditions des relations de travail en cours, créent un précédent ayant non seulement des conséquences sociales et économiques, mais aussi de graves risques pour la sécurité nationale.

Le statut des professionnels des métiers de sécurité, tels que les policiers, les membres des services de renseignement et de sécurité, et les personnels pénitentiaires, inclut non seulement des conditions de salaire et de pension, mais également des principes déontologiques et des règles d'intégrité. La symbiose entre l'État et ses services de sécurité et de renseignement risque désormais d'être gravement compromise, car le contrat de travail vieux de plusieurs décennies sera modifié de manière radicale et unilatérale à cause des réformes proposées. Cela ouvre la porte à un climat où les employés de notre secteur pourraient remettre en question leur loyauté et leur intégrité, car ils ne se sentiront plus obligés de respecter leur part du contrat.

Dans une époque marquée par des tensions géopolitiques, des incertitudes économiques et une guerre hybride, cela peut entraîner des conséquences très graves. La tentation d'interférences étrangères, de corruption et de fuites d'informations sensibles devient plus grande dans un climat où la confiance entre l'État et ses employés fait défaut.

Comme l'histoire nous l'enseigne – et je fais explicitement référence aux années 80 du siècle dernier –, une combinaison de frustration, de désengagement et d'incertitude

économique peut conduire à des situations particulièrement déstabilisantes. La montée des réseaux criminels organisés, la corruption au sein des services publics, une méfiance accrue envers l'État, voire le terrorisme intérieur, sont des exemples de ce que de telles circonstances peuvent engendrer.

Ce n'est pas un risque simplement spéculatif ; les leçons du passé montrent à quel point ces dangers sont réels. Les éléments manquants de cette recette extrêmement précaire risquent maintenant d'être ajoutés avec les propositions figurant dans la note du formateur. Or, cette histoire est une erreur que l'on ne doit jamais répéter.

"Qui suae historiae non meminit, iterum eam vivere cogetur"

La position unique des métiers de la sécurité

Les professionnels des métiers de la sécurité, tels que les policiers, les membres de la sécurité de l'État et les agents des établissements pénitentiaires, travaillent dans des conditions exceptionnellement exigeantes et défavorables. Ils portent quotidiennement la lourde responsabilité de garantir la sécurité et le bien-être de notre société, souvent au détriment de leur propre santé. Cela justifie non seulement des conditions de travail particulières, mais aussi un système de pension stable et prévisible, leur permettant de vivre une retraite digne.

Vos plans, aussi bien intentionnés soient-ils, affectent de manière disproportionnée ce groupe. De nombreux fonctionnaires ont construit leur carrière en fonction du système actuel et ne peuvent pas simplement s'adapter à des changements abrupts. Si les règles sont modifiées unilatéralement, comme une réduction des montants des pensions ou un changement des méthodes de calcul, cela met gravement en péril leurs perspectives d'avenir.

Un précédent dangereux

La sécurité juridique est un pilier fondamental de notre État de droit démocratique. Lorsqu'un gouvernement mine ce principe en modifiant unilatéralement des accords

Antérieurs, cela sape non seulement la confiance des fonctionnaires, mais aussi celle de l'ensemble des citoyens. Cela pourrait créer un précédent dangereux, incitant les citoyens et les travailleurs à se demander : qu'est-ce que l'État pourrait encore changer à l'avenir ?

Une réforme est possible, mais elle doit être équitable, progressive et réalisée en concertation avec toutes les parties concernées. Par exemple :

1. Réformer progressivement sur les générations futures, afin que les employés actuels et les retraités ne soient pas disproportionnellement touchés. Il est possible d'établir de nouveaux accords pour la prochaine génération de professionnels de la sécurité, qui peuvent choisir en connaissance de cause de commencer ou non sous ces nouvelles conditions.

2. Augmenter les contributions de manière équilibrée dans tous les secteurs, sans cibler spécifiquement le statut des fonctionnaires, tout en préservant l'adhésion de la population active.
3. Respecter le caractère spécifique des métiers de sécurité, en reconnaissant la pénibilité du travail et leur rôle unique dans la société.

Un État qui renie sa promesse

Pour illustrer la gravité de la situation, permettez-moi une comparaison. Imaginez une banque qui, après qu'un client a remboursé correctement son prêt hypothécaire pendant des années, décide unilatéralement d'augmenter les taux d'intérêt et de prolonger la durée du prêt. Cela, alors que le prêt est déjà remboursé aux trois quarts. Le client, qui avait basé son avenir financier sur ces accords, se sentirait légitimement trompé et ne serait plus lié à l'institution.

Un scénario similaire menace de se produire pour des milliers de fonctionnaires. Ils ont fidèlement contribué pendant des décennies, souvent dans des conditions difficiles et risquées. Ils ont fait des choix de carrière basés sur la promesse d'un système de pension juste. En modifiant unilatéralement les règles du jeu, l'État prend un grand risque : il crée un terreau fertile pour la frustration, la méfiance et le désengagement.

Lorsqu'un État modifie unilatéralement les règles du jeu, cela ne crée pas seulement de la méfiance, mais aussi un précédent dangereux. Cela mine la confiance dans les institutions qui forment la colonne vertébrale de notre démocratie. Comme Cicéron l'a si bien dit : "*Historia magistra vitae est*"

Les fonctions musgraviennes et le contrat social

Selon la théorie de Richard Musgrave, un gouvernement moderne doit remplir trois fonctions essentielles : la régulation, l'allocation et la redistribution. Or, les réformes prévues semblent aller à l'encontre de ces principes. Elles transfèrent les charges vers les groupes les plus vulnérables sans apporter de solutions structurelles, comme cela avait déjà été démontré dans un article sur le sujet, publié dans *L'Echo* le 15 juin 2016.

Le gradualisme et le respect des droits acquis sont essentiels dans toute réforme. Sans ces principes de base, les réformes risquent non seulement de miner la confiance dans le gouvernement, mais aussi d'affaiblir les fondations de notre État providence. Cela déclenche une réaction en chaîne : pensions plus faibles, baisse de la confiance dans les institutions publiques, augmentation de la pauvreté et, finalement, une société moins stable.

Les pensions des fonctionnaires : un facteur non dominant dans les problèmes budgétaires

Dans le contexte des problèmes budgétaires actuels et des économies proposées sur les statuts et les moyens des services de sécurité, il est essentiel de prêter attention à l'analyse du professeur Herman Matthijs (UGent), publiée le 4 décembre 2024 dans *Doorbraak.be*.

Ses conclusions montrent que les pensions des fonctionnaires coûtent annuellement 24 milliards d'euros au Trésor, tandis que les pensions des employés et indépendants s'élèvent ensemble à 41 milliards. Cela montre clairement que les pensions des fonctionnaires ne représentent qu'une partie des dépenses totales liées aux pensions et qu'elles ne constituent pas une charge disproportionnée. Pourtant, ce sont les statuts des services de sécurité, tels que la police et les services de renseignement, qui sont visés de manière disproportionnée dans la politique d'austérité.

Un appel à la réflexion

Avec cette lettre, je vous appelle à élaborer une réforme qui stabilise le budget tout en préservant la paix sociale. Une réforme qui reconnaît la responsabilité particulière des fonctionnaires exerçant des fonctions de sécurité, et qui protège leur intégrité et leur loyauté grâce à la sécurité juridique et au respect des accords statutaires. Des réformes justes et concertées atteindront non seulement leurs objectifs, mais renforceront également la confiance des citoyens dans leur gouvernement.

Car celui qui modifie unilatéralement les règles du jeu sème la méfiance et, comme le dit le proverbe "*Ventum seminabunt et turbinem metent*", en récoltera également les conséquences.

Un chemin commun vers l'avenir

Monsieur De Wever, je compte sur votre leadership pour mener une politique fondée sur la justice, la proportionnalité et la sécurité juridique. Une politique qui ne fait pas peser unilatéralement les charges des réformes sur ceux qui consacrent leur vie à la sécurité des autres.

"Ave Caesar, morituri te salutant" Salut César, ceux qui vont mourir te saluent.

Recevez, Monsieur le formateur et Messieurs les futurs Ministres, mes salutations syndicales.

Hottat, Jean-Marie
Président du Sypol.be